REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR EN CHEF DES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Trois (03) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou — Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 95 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS:

Monsieur BOUDA Ahmed,

Recteur de l'U.M.M.T.O. (Président)

Monsieur BOUDJIT Kamel,

Chef du centre (membre)

Monsieur CHAABNA Ameur,

Correcteur (membre)

Monsieur BOURIACHI Fares,

Correcteur (membre)

Le Jury après:

- Confirmation de la publicité de la décision N° 95 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen Professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires sus cité et suite de l'université Mouloud
- 1° Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté de Génie Electrique, de l'Université des Sciences et Technologie Houari BOUMEDIENE).
- 2° Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 poste ouvert).
- 3° Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

BOUMENDIL épouse MEZIANE Ouiza

14,07

-Liste d'attente par ordre de mérite :

DJELOUAH épouse HAMDAD Faiza

12,93

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Le Chef du centre	Le correcteur	Le correcteur	Le Recteur de l'UMMTO
(membre)	(membre)	(membre)	(président)
Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
BOUDJIT Kamel	CHAABNA Ameur	BOURIACHI Fares	BOUDA Ahmed
Hairman Barran B	السيد: ب	ک معمر بی معمد	ور المحمد

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.